



PRÉFET DE L'ALLIER

Moulins, le **26 AVR. 2012**

Circulaire n° **41**

Le Préfet de l'Allier

à

Mesdames et Messieurs les maires du département

Objet : Pavoisement des édifices publics

Conformément aux instructions de Monsieur le Secrétaire Général du Gouvernement en date du 23 avril 2012, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les édifices publics devront être pavoisés aux couleurs nationales :

- **le mardi 8 mai 2012** : 67^{ème} anniversaire de la Victoire du 8 mai 1945
- **le mercredi 9 mai 2012** : Journée de l'Europe, anniversaire de la déclaration de Robert Schumann du 9 mai 1950
- **le jeudi 10 mai 2012** : Commémoration en France métropolitaine de l'abolition de l'esclavage
- **le dimanche 13 mai 2012** : Fête de Jeanne d'Arc, fête du patriotisme

Le 9 mai, les édifices publics devront en outre porter les couleurs de l'Union européenne.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire procéder à ce pavoisement et veiller à ce que l'état des drapeaux utilisés soit toujours conforme au respect dû à ces emblèmes.

Jean-Luc MARX